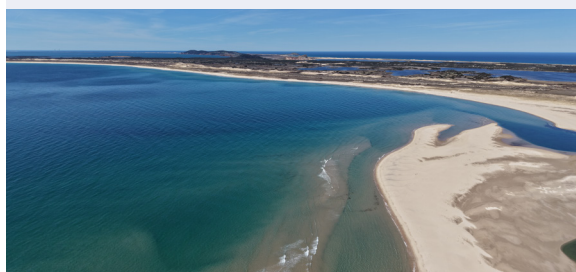


# L'Info- municipale

## Une mobilisation collective pour le plan climat des Îles

La Communauté maritime a réuni près de 40 participants de 25 organisations pour une journée d'ateliers sur l'élaboration du futur plan climat. Plus de détails en page 6.



**La gestion  
des terres  
publiques**  
Page 5



**Activités des  
loisirs et de la  
Grave**  
Page 12

**Résumé des décisions  
du conseil**  
 Page 3

**Informations  
en rafale**  
 Page 5

**Fête  
d'accueil**  
 Page 7

**Avis  
public**  
 Page 15



## Prix d'excellence dans la catégorie *Rayonnement local et régional*



Lors du dîner réseautage de la COMAQ (Corporation des officiers municipaux agréés du Québec), la Corporation décerne chaque année le Mérite COMAQ à l'un de ses membres s'étant particulièrement distingué.

La COMAQ est une corporation professionnelle qui regroupe des gestionnaires municipaux du Québec et qui soutient l'évolution du milieu municipal par la formation, le réseautage, la valorisation de l'expertise et la représentation auprès des instances gouvernementales.

Cette année, c'est Danielle Hubert, directrice des services administratifs et trésorière de la Municipalité des Îles, récemment retraitée, qui s'est vu remettre le Prix d'excellence dans la catégorie *Rayonnement local et régional*. Cette distinction reconnaît son implication assidue, son influence et sa fidélité exemplaire à notre organisation.

Malgré les contraintes géographiques, elle s'est démarquée par sa participation assidue au congrès et aux activités de formations offertes par la COMAQ, contribuant activement au rayonnement de la profession dans son milieu. Au cours des dernières années, elle a également été impliquée au conseil de sa section où elle occupait jusqu'à tout récemment la vice-présidence.

Cette reconnaissance met en lumière son apport significatif et son implication soutenue au bénéfice de la communauté des Îles-de-la-Madeleine. Bravo pour ce bel accomplissement!



**Les Îles-de-la-Madeleine**  
Municipalité

📍 460, chemin Principal  
Cap-aux-Meules (Québec)  
G4T 1A1

🌐 [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca)

☎ 418 986-3100

✉ [communications@muniles.ca](mailto:communications@muniles.ca)

### HEURES D'OUVERTURE DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h  
13 h à 16 h 30  
Vendredi : Fermé



**POUR UNE URGENCE EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU :**  
418 986-3100

**L'INFO-MUNICIPALE** est publiée par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine 12 fois par an en format numérique et est disponible en téléchargement gratuit au [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca). Elle est distribuée en format imprimé 4 fois par an à tous les citoyens.

**COORDINATION, RÉVISION ET RÉALISATION GRAPHIQUE :**  
Service des communications

**COLLABORATION :**  
Services municipaux

**IMPRESSION :** Le RADAR

**TIRAGE :** 7 000 exemplaires

**DISTRIBUTION :** Postes Canada  
ISSN 2371-2031 (imprimé)  
ISSN 2371-204X (en ligne)

# Résumé des décisions du conseil

Séance du 9 juin 2026

## COMMUNAUTÉ MARITIME

### Octroi de contributions financières – Châteaux de sable des Îles et Vent de fierté

Le conseil a accordé une aide financière de 5 000 \$ à l'événement Châteaux de sable des Îles pour sa 40<sup>e</sup> et dernière édition, ainsi qu'un partenariat de 500 \$ à Vent de fierté pour l'édition 2026 de la Fierté des Îles, afin de soutenir des initiatives culturelles et inclusives du milieu.

### Octroi de contrat – Revêtement en béton bitumineux

Le conseil a octroyé un contrat à P. & B. Entreprises Ltée pour des travaux de pavage et la fourniture d'asphalte en vrac, pour un coût total maximal de 450 000 \$, taxes incluses, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt n° CM202605.

### Autorisation de signature – Ententes en développement économique

Le conseil a autorisé la signature d'un avenant à l'Entente sectorielle de développement de l'économie sociale afin de prolonger sa durée jusqu'en 2028, ainsi que la signature de la convention de subvention du Réseau Accès PME pour assurer la continuité du financement et de l'accompagnement des entreprises.

### Adoption de documents – Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

Le conseil a adopté la planification des travaux 2026-2027 ainsi que le rapport d'intervention 2025-2026 dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

### Octroi d'aides financières – Fonds régions et ruralité (volet 4)

Le conseil a accordé une aide financière totalisant 41 324 \$ à deux projets retenus dans le cadre du Fonds régions et ruralité (volet 4), afin de soutenir des initiatives destinées notamment aux jeunes du territoire (Maison des jeunes de L'Île-du-Havre-Aubert et Comité des loisirs de Grande-Entrée).

### Octroi de contrat de gré à gré – CERMIM – Écoquartier de Cap-aux-Meules

Le conseil a octroyé un contrat de gré à gré au CERMIM au montant de 191 660 \$, plus taxes, pour la conception de mobilier urbain en matériaux recyclés et la réalisation d'un bâtiment secondaire en économie circulaire dans le cadre de l'aménagement de la phase 1 de l'écoquartier de Cap-aux-Meules.

### Autorisation de signature – Entente relative à la Piscine Régionale des Îles

Le conseil a autorisé la signature d'une entente avec le Centre de services scolaire des Îles concernant le financement et la réalisation de travaux majeurs à la piscine régionale, et a confirmé son engagement à contribuer au projet ainsi qu'à participer à son montage financier à hauteur de 2,6 M\$.

### Dépôt du projet de règlement n° CM202610 – Acquisition de conteneurs

Le conseil a pris acte du dépôt du projet de règlement n° CM202610 visant à autoriser un emprunt de 1,35 M \$ pour l'acquisition d'un parc de conteneurs commerciaux.

## MUNICIPALITÉ

### Octroi de contrat – Appel d'offres n° 546 – Revêtement en béton bitumineux

Le conseil a octroyé un contrat à P. & B. Entreprises Ltée pour la réalisation de travaux de pavage de rues municipales ainsi que pour la fourniture d'asphalte en vrac, pour un coût total maximal de 1,05 M\$, taxes incluses, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt n° 202607.

### Octroi de contrat – Appel d'offres n° 547 – Tonte et fauchage

Le conseil a octroyé un contrat à M. Gilles Noël pour la tonte et le fauchage des abords de rues et des étangs aérés, pour un montant maximal de 50 000 \$, taxes en sus, selon des tarifs établis, pour la période du 15 mai au 1<sup>er</sup> novembre 2026.

### Octroi de contrat de gré à gré – PIQ-TH Pelletier

Le conseil a octroyé un contrat de gré à gré à PIQ-TH Pelletier au montant de 50 415,32 \$, plus taxes, pour l'achat de six pompes de puits d'approvisionnement en eau potable destinées à l'inventaire municipal.

### Dépôt d'une demande d'aide financière – Programme PRIMEAU 2023-2033

Le conseil a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU 2023-2033 pour un projet de raccordement de deux nouveaux puits de l'île centrale au réseau municipal d'eau potable, et s'est engagé à respecter les modalités du programme ainsi qu'à assumer sa part des coûts du projet.

### Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 20 mai 2026

Le conseil a accepté quatre demandes de dérogation mineure et en a refusé quatre autres. Le conseil a également refusé un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et a approuvé deux demandes de travaux assujettis aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

### Dépôt d'une demande d'aide financière – Parc à roulettes et espace d'animation

Le conseil a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air pour l'aménagement d'un parc à roulettes et d'un espace d'animation à Cap-aux-Meules, et a confirmé son engagement à assumer sa part des coûts du projet.

### Octroi de contrat – Étude de risques et solutions (GrosCap)

Le conseil a octroyé un contrat à la firme Rivage Expertise inc. au montant de 126 492,50 \$, plus taxes, pour la réalisation d'une appréciation des risques et d'une analyse de solutions liées à l'érosion et à la submersion côtières dans le secteur de l'usine de Pêcheries LéoMar à Gros-Cap, un projet financé à parts égales par le MAMH et Pêcheries LéoMar.

Prochaine assemblée municipale le mardi 14 juillet 2026, à 19 h, à la salle communautaire de Cap-aux-Meules. Les projets d'ordres du jour seront mis à votre disposition le vendredi 10 juillet 2026 sur le site Internet de la Municipalité. Webdiffusion des séances en direct. Consultez le [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca) sous l'onglet *Affaires municipales, Conseil municipal* et *Calendrier des séances du conseil*.

# Informations en rafale

## Interdiction circulation des véhicules motorisés sur les plages

La Municipalité vous rappelle que du 1<sup>er</sup> mai au 15 septembre, la circulation des véhicules motorisés est interdite sur les plages de l'archipel.

Sont concernés : les VTT, les camions, les voitures, les motos, et tout autre véhicule disposant d'un moteur.

Notez que 3 plages ont été identifiées pour permettre la circulation annuelle :

- La Plage du Sandy Hook, du côté de la baie de Plaisance;
- La Plage de la dune du Nord, du Grand plaquier jusqu'à la gabarre;
- La Plage de la dune du Sud, du stationnement de La Cormorandière jusqu'au bout de la Dune-du-Sud vers Grande-Entrée.

Les contrevenants au règlement pourraient avoir des amendes allant de 300 \$ à 2000 \$ en cas de récidive.



## Tonte de gazon Évitons les accidents!

Lorsque vous tondez la pelouse, évitez de projeter l'herbe fraîchement coupée sur la route. Les résidus de gazon sur la chaussée représentent un danger pour les cyclistes et les scooters qui peuvent glisser en roulant dessus.



## Prudence aux abords des chantiers

Pendant les travaux prévus au cours de la saison estivale, la Municipalité demande la collaboration de tous les citoyens afin d'être prudents aux abords des chantiers et de respecter les limites de vitesse temporaires qui pourraient être exigées.

Ces limites permettent d'assurer non seulement la sécurité des travailleurs, mais aussi celle des automobilistes. Respectez également les tronçons où la circulation pourrait être faite en alternance.

## Le gazon dans les bacs à compost

Si vous jetez du gazon dans votre bac à compost après la tonte de votre pelouse, il est possible que votre bac n'ait pas été vidé au passage du camion de collecte.

### Pourquoi?

Il arrive souvent que, lorsqu'une trop grande quantité de gazon est jetée ou que celui-ci est humide, le bac à compost ne se vide pas au passage du camion de collecte, parce que le gazon reste coincé. Sachez que, dans une telle situation, le camion ne reviendra pas vider votre bac, et que vous devrez enlever l'amas de gazon qui s'y trouve si vous voulez qu'il soit vidé lors de la prochaine collecte.

Si vous décidez quand même de mettre votre gazon coupé dans le bac à compost, mettez-le préalablement dans un sac de papier pour réduire le risque qu'il reste coincé.



## Fermeture estivale de la Piscine

Veuillez prendre note que la Piscine régionale fermera ses portes pour la saison estivale le 21 juin prochain.

# La gestion des terres publiques

## UN BEAU DÉFI POUR LA COMMUNAUTÉ MARITIME



Les terres publiques occupent une place importante dans notre territoire, où elles représentent environ 30 % de la superficie totale. Principalement formées de dunes, elles sont fréquentées et utilisées par les résidents depuis toujours. Qu'il s'agisse de la pêche aux mollusques, de la récolte du bois de côte et des petits fruits sauvages, du camping, de la villégiature ou encore de nombreuses activités de plein air, ces espaces contribuent à notre qualité de vie et à notre identité collective. Parce qu'elles appartiennent à tous, leur utilisation et leur mise en valeur doivent tenir compte à la fois des besoins de la communauté, de la protection de l'environnement et de l'intérêt collectif.

Bien que les terres publiques aient longtemps été administrées par le gouvernement provincial, par l'entremise du ministère des Ressources naturelles, leur gestion a changé avec la signature de la Convention de gestion territoriale (CGT) en 2014. Depuis cette entente, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine (CMIM) est responsable de la gestion des terres publiques sur son territoire. Concrètement, le gouvernement lui a confié certains pouvoirs et responsabilités liés à la planification, à la gestion et à l'encadrement de l'utilisation de ces terres. L'objectif est de rapprocher la prise de décision des réalités et des besoins du milieu.

Les terres publiques répondent à plusieurs besoins et usages : loisirs de plein air (comme la randonnée ou l'observation d'oiseaux), pratiques traditionnelles (chasse, pêche, cueillette), développement économique du territoire et protection des milieux naturels. Comme ces usages doivent cohabiter, plusieurs défis peuvent surgir. Dans ce contexte, la CMIM a pour rôle de veiller à une utilisation équilibrée, harmonieuse et responsable de ces espaces, tout en contribuant à leur mise en valeur au bénéfice de la collectivité et des générations futures.

Pour y arriver, la CMIM avait donc envisagé la création d'un parc régional comme mode de gestion possible. Cette structure aurait permis de rencontrer à la fois les objectifs du ministère et ceux de la communauté locale. Or, au moment d'entamer les démarches de mise en œuvre en 2024, de nombreuses réactions citoyennes ont été soulevées, révélant que cette option n'avait pas obtenu l'acceptabilité sociale recherchée.

À l'été 2025, la Communauté maritime a donc choisi de prendre un pas de recul par rapport au projet de parc régional et d'amorcer une démarche de consultation, appuyée par la firme *Table ronde Participation publique*. L'objectif était d'aller à la rencontre des organisations et des différents groupes de la population des Îles afin d'entendre leurs préoccupations, leurs enjeux et les solutions envisagées concernant l'avenir des terres publiques.

Nous vous invitons à consulter les rapports de consultation produits par la firme, dans la section *Grands projets* du portail citoyen de la Municipalité des Îles, à l'adresse suivante : <https://citoyen.muniles.ca/consultation/projets/territoire>

### Prochaine étape

Grâce à une aide financière obtenue dans le cadre du programme Fonds régions et ruralité (FRR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine sera en mesure d'embaucher une ressource dont le mandat sera d'élaborer différentes propositions quant à la façon d'organiser la gestion des terres publiques et permettre leur mise en valeur, en intégrant les préoccupations citoyennes et celles des acteurs du milieu madelinot. La démarche devra par ailleurs être menée en conformité avec les nouvelles obligations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), notamment en matière de valorisation du territoire public.

La Communauté maritime des Îles invite donc l'ensemble des citoyens, organisations et partenaires, qu'ils soient directement impliqués ou simplement intéressés par les terres publiques, à suivre l'évolution de cette démarche sur le portail citoyen de la Municipalité et à y laisser commentaires ou suggestions au bas de la page du grand projet.



# DES PARTENAIRES MOBILISÉS POUR LE CLIMAT !



Le 2 juin dernier, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a réuni une quarantaine de personnes provenant de 25 organisations pour une journée d'ateliers consacrée à l'élaboration du futur plan climat.

L'objectif de cette rencontre était simple : faire le point sur la démarche en cours, discuter des actions à mettre en place et mobiliser les partenaires autour des enjeux climatiques qui touchent les Îles.

Au cours de la journée, les participants ont échangé sur plusieurs thèmes importants pour notre territoire, notamment :

- l'adaptation aux changements climatiques;
- la transition énergétique;
- la réduction des gaz à effet de serre (GES);
- la mobilité durable;
- l'aménagement des milieux de vie;
- la communication et la mobilisation des citoyens.

Ces discussions ont permis d'identifier des mesures concrètes et réalistes, adaptées aux réalités locales. Les partenaires ont notamment insisté sur l'importance de proposer des actions qui :

- tiennent compte de l'expertise présente aux Îles;
- apportent des bénéfices à la fois environnementaux et économiques;
- sont faciles à comprendre et à mettre en pratique pour la population.

Cette journée a aussi été l'occasion de renforcer la collaboration entre les différents acteurs du milieu.

Un moment symbolique a marqué la conclusion de l'événement, une capsule temporelle a été scellée, contenant plus de 100 messages destinés aux générations futures. Cette activité artistique, réalisée en collaboration avec Admare, a permis de recueillir des réflexions provenant des citoyens et des partenaires rencontrés lors des consultations.

Cette mobilisation représente une étape importante vers un plan climat structurant, qui vise à renforcer la résilience de notre communauté et de notre territoire.

Pour en savoir plus sur le plan climat :

<https://citoyen.muniles.ca/consultation/projets/plan-climat>



Rappelons que la démarche s'appuie sur une large participation citoyenne : au cours de la dernière année et demie, plus de 120 citoyens et une centaine de partenaires ont pris part à différentes activités (ateliers, rencontres, consultations), en plus des quelque 350 personnes ayant répondu à un sondage en ligne. Toutes ces contributions ont servi à orienter les actions du futur plan climat.



Le Plan climat est financé par le gouvernement du Québec dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) qui découle du Plan pour une économie verte 2030.

# Fête d'accueil MERCI DE CHOISIR LES ÎLES!



Pour plusieurs personnes de notre communauté, la dernière année a été remplie de nouvelles aventures, de défis et de belles rencontres parce qu'elles ont fait le choix de venir s'installer aux Îles-de-la-Madeleine. Pour une troisième année consécutive, l'arrivée de ces nouvelles personnes résidentes de l'archipel a été soulignée avec une fête d'accueil.

L'événement, organisé par le Carrefour jeunesse-emploi des Îles et l'équipe de la Stratégie d'attraction des personnes [les Îles.] de la Communauté maritime, était l'occasion de favoriser les rencontres et créer des liens entre les différentes cultures présentes au sein de notre communauté. Nos équipes partagent la volonté d'assurer et favoriser leur intégration et leur établissement durable.

Dans une ambiance joyeuse, la fête a rassemblé plus de 75 personnes, dont celles qui se sont récemment établies aux Îles, qu'elles viennent d'ailleurs au Québec ou d'un autre pays, en plus de leurs collègues, proches et familles.

Merci à toutes les personnes qui étaient présentes, et surtout, merci de choisir les Îles!



## Restez au courant!

**SYSTÈME  
D'ALERTE AUX  
CITOYENS**

Connectez-vous  
et recevez des alertes par :

**Courriels** | **Appels automatisés sur votre téléphone fixe** | **Messages textes**

Choisissez parmi 9 catégories  
d'alertes et restez informés!



**Bris**

**Reports  
de collecte**

**Fermetures**

**Inscriptions  
aux activités**

**Et plus!**



Inscrivez-vous au  
[citoyen.muniles.ca](http://citoyen.muniles.ca)

\*Si vous avez déjà un compte sur la plateforme Voilà (compte de taxes, loisirs, etc.), vous pouvez utiliser les mêmes accès.

# « CET ÉTÉ, JE SÉCURISE MA PISCINE »



Chaque été, de jeunes enfants échappent à la surveillance de leurs parents et sont sujets à des noyades, parfois fatales, dans les piscines résidentielles du Québec.

Ainsi, à l'approche de la saison estivale, le gouvernement du Québec multiplie ses efforts de sensibilisation à la sécurité des piscines résidentielles. Dans ce contexte, il est crucial d'informer les propriétaires de piscine sur les règles à respecter en vertu du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, modifié en juillet 2021 à la suite de recommandations formulées par plusieurs coroners au cours des dernières années.

Il est important de rappeler que les propriétaires des piscines installées avant le 1er novembre 2010 ont désormais jusqu'au 30 septembre 2027 pour mettre aux normes leur installation. Toutes les autres doivent déjà être conformes aux règles.

Le gouvernement met à la disposition de la population divers outils permettant de sécuriser une piscine résidentielle selon les normes en vigueur. Veuillez consulter le [quebec.ca/piscinesrésidentielles](http://quebec.ca/piscinesrésidentielles) pour obtenir davantage de renseignements.

## Piscines visées

Le Règlement s'applique à toutes les piscines résidentielles extérieures pouvant contenir 60 cm d'eau ou plus qu'elles soient creusées, semi-creusées, hors terre ou démontables (gonflables ou autres).

Le Règlement ne s'applique pas :

- aux spas, à l'exception de ceux qui peuvent contenir plus de 2 000 litres d'eau;
- aux plans d'eau naturels;
- aux jardins d'eau et autres bassins décoratifs qui ne sont pas destinés à la baignade.

## Un permis est-il nécessaire?

Les municipalités sont responsables d'appliquer le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles. À ce titre, elles doivent informer adéquatement les propriétaires des règles applicables, délivrer les permis pour la réalisation de travaux d'installation d'une piscine et d'aménagement des équipements attenants, comme une terrasse, une plateforme ou une enceinte.

Un permis municipal est donc exigé pour les travaux suivants :

- construire, installer ou remplacer une piscine;
- installer un plongoir;
- ériger une construction donnant ou empêchant l'accès à une piscine, incluant :
  - une enceinte,
  - une plateforme,
  - une terrasse ouvrant sur une piscine.

Dans le cas d'une piscine démontable, un permis est seulement requis lors de la première installation, si la réinstallation se fait au même endroit et dans les mêmes conditions.

Nous vous invitons à visiter le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, où vous trouverez divers documents pertinents, notamment un résumé des normes du Règlement ainsi qu'un questionnaire d'autoévaluation de votre installation actuelle.

D'autres normes municipales s'appliquent également en lien notamment avec l'implantation, l'éclairage, l'approvisionnement et la propreté d'une piscine.

Cet été, la Municipalité ne procédera pas à l'inspection systématique des piscines résidentielles par un inspecteur municipal étudiant. Si votre piscine n'a pas été inspectée l'an dernier et que vous avez des questions concernant sa conformité, vous pouvez communiquer avec le service d'urbanisme au 418 986-3100, poste 182, ou par courriel à [urba@muniles.ca](mailto:urba@muniles.ca) afin de prendre rendez-vous avec un inspecteur municipal.

Les propriétaires ayant déjà reçu la visite de l'inspecteur municipal étudiant sont responsables d'effectuer les correctifs demandés, s'il y a lieu, afin de respecter la réglementation en vigueur. À défaut d'apporter les correctifs requis, des constats d'infraction pourraient être délivrés. Les amendes minimales prévues sont de 300 \$ ou de 500 \$, selon la nature de l'infraction.

Source : ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Merci à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (URLS GÎM)!



La Municipalité souhaite remercier chaleureusement l'URLS Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine pour l'octroi d'un soutien financier ayant permis l'acquisition d'une glissoire pour bambins à la Piscine régionale. Cette contribution bonifie l'expérience des jeunes familles et favorise le plaisir de bouger dès le plus jeune âge.

# BARBECUE ET PROPANE



La cuisson au barbecue se fait maintenant à l'année pour bien des citoyens. Toutefois, ce mode de cuisson comporte des risques de brûlure et d'incendie. Il est donc important d'avoir des équipements en bon état de marche.

## Que faire avant la première utilisation de la saison?

Si vous utilisez votre barbecue en toute saison, inspectez-le au moins une fois par année. Sinon, il est recommandé de le faire au début de la saison estivale.

Il est important de bien vérifier les raccords et la tuyauterie du barbecue.

- Assurez-vous que les brûleurs du barbecue sont fermés.
- Branchez la bouteille de gaz propane.
- Ouvrez la valve de la bouteille de gaz propane.
- Aspergez les raccords et la tuyauterie à l'aide d'une solution d'eau et de savon. Si des bulles apparaissent, c'est qu'il y a une fuite.
- Fermez la valve de la bouteille de gaz propane, vidangez la tuyauterie et réparez ou remplacez la pièce défectueuse.

## Comment démarrer mon barbecue en toute sécurité?

- Assurez-vous que le couvercle de votre barbecue est ouvert.
- Ouvrez la valve de la bouteille de gaz propane et, par la suite, les brûleurs du barbecue.
- Allumez le barbecue à l'aide de l'allume-barbecue situé directement sur le barbecue ou à l'aide d'un allume-barbecue portatif.
- Si vous utilisez l'allume-barbecue portatif, insérez-le dans l'orifice conçu à cette fin qui est situé sur le côté, dans la partie basse de votre barbecue.

## Comment fermer mon barbecue?

- Fermez la valve de votre bouteille de gaz propane.
- Lorsque les brûleurs s'éteignent, fermez les brûleurs. De cette manière, vous vous assurez qu'il n'y a plus de gaz dans la tuyauterie.

## Où entreposer une bouteille de gaz propane?

La prudence est de mise! Sur votre patio, assurez-vous que la bouteille est placée à plus de 1 m (3 pi) de toute ouverture et à plus de 3 m (10 pi) d'une source d'allumage et d'une prise d'air d'un appareil.

Rappelez-vous qu'il est interdit d'entreposer des bouteilles de gaz propane à l'intérieur. La présence d'une bonbonne à l'intérieur d'un espace fermé, tel que dans une maison, un garage ou une remise, constitue un risque d'incendie et d'explosion. Les risques demeurent les mêmes en présence d'une bouteille vide. L'entreposage doit se faire à l'extérieur. Des étagères grillagées peuvent être utilisées.

Jusqu'à trois bouteilles non réutilisables, telles que les bouteilles de 1 à 2 livres utilisées pour les appareils de camping, sont autorisées à l'intérieur.



## MOIS DE L'EAU

Juin, c'est le mois de l'eau. Le thème pour l'édition 2026 est « Plastiques : du visible à l'invisible, agissons sur tous les fronts », parce que, chaque année, des milliers de tonnes de plastiques se retrouvent dans l'environnement. Une partie est visible sur les berges, dans les rivières et les lacs, mais une autre, beaucoup plus discrète, circule sous forme de microplastiques dans l'eau, les sols et les organismes vivants.

Au Québec, cette pollution touche l'ensemble des milieux aquatiques et soulève des préoccupations grandissantes pour la qualité de l'eau, la santé humaine, la biodiversité et les usages de l'eau.

Voici quelques petits gestes à faire pour aider à protéger l'eau pour nous, nos enfants et toutes les générations futures.

- Utilisez des produits ménagers écologiques et biodégradables.
- Ne jetez pas de peinture, solvants ou médicaments dans l'évier ou les toilettes. Retournez vos médicaments périmés en pharmacie et éliminez les résidus domestiques dangereux à l'écocentre.
- Dites non au plastique à usage unique.
- Remplacez les engrais chimiques par des fertilisants naturels.
- Participez à des corvées de nettoyage de berges.
- Informez et sensibilisez votre entourage.

**Notre eau est précieuse, préservons-la!**

# Prêt pour 72 heures?

Votre trousse  
d'urgence doit vous  
permettre de tenir  
3 jours lorsqu'une  
situation d'urgence  
survient.

## PENSEZ À

De l'eau potable

De la nourriture  
non périssable

Un briquet  
ou des allumettes

Un ouvre-boîte  
manuel

Une lampe  
de poche ou lampe  
à manivelle

Une radio  
à piles

Une trousse  
de premiers  
soins

De l'argent  
liquide

**Soyez prêts, pour vous et votre famille.**

Vérifiez le contenu de votre trousse  
chaque année et remplacez les piles, les réserves  
d'eau et les aliments au besoin.



**Les Îles-de-la-Madeleine**  
Municipalité



## HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-LAPIERRE

### Succursale centrale

Maison de la culture

37, chemin Central, Havre-aux-Maisons

Téléphone : 418 986-3100, poste 342

Courriel : bibliodesiles@muniles.ca

Lundi : fermé

Mardi : 9 h à 20 h 30

Mercredi : 9 h à 17 h

Jeudi : 12 h à 19 h

Vendredi : 9 h à 17 h

Samedi : 9 h 30 à 16 h 30

Dimanche : 9 h 30 à 12 h 30

### Point de service de L'Île-du-Havre-Aubert Centre multifonctionnel

280, chemin du Bassin, Bassin

Téléphone : 418 986-3100, poste 322

Courriel : bibliodesiles@muniles.ca

Mardi : 13 h à 19 h

Jeudi : 10 h à 12 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi : 10 h à 12 h et 13 h à 16 h 30

Samedi : 10 h à 13 h

### École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur

7, chemin de l'Église

Grande-Entrée (Québec) G4T 7C3

Téléphone : 418 986-3100, poste 362

Courriel : bibliodesiles@muniles.ca

Mardi : 13 h 30 à 16 h 30

Mercredi : 18 h 30 à 20 h 30

Veillez prendre note qu'il y aura un horaire réduit  
du 7 juillet au 31 août à la bibliothèque  
du point de service de Grande-Entrée.

7 juillet au 31 août

Mardi de 13 h 30 à 16 h 30

# ACTIVITÉS À VENIR



Toutes les activités offertes par la Municipalité des Îles sont gratuites.  
Info et inscriptions : [www.muniles.ca/événements](http://www.muniles.ca/événements)  
ou 418 986-3100, poste 121.

## Exposition Yeux du ciel par Attention Fragîles

Une exposition photographique, poétique et sonore qui vous permettra de découvrir les milieux naturels de l'archipel. *Yeux du Ciel* présente trois écosystèmes distinctifs : la dune bordière, la dune fixée et les milieux hydriques.

Captées par les biologistes et les techniciens de la faune d'Attention Fragîles pour documenter l'évolution des écosystèmes, ces photos aériennes donnent lieu à des œuvres d'art abstraites d'une grande beauté. Une exposition qui fait le pont entre l'art et la science.

- **Succursale centrale de la Bibliothèque Jean-Lapierre**  
**Exposition : 6 juillet au 20 septembre**  
**(sur les heures d'ouverture de la biblio)**  
**Vernissage : lundi 6 juillet | 17 h à 19 h**

## Bricolage pour jours de pluie

**Vous ne savez pas quoi faire durant les jours de pluie?** Venez bricoler avec nous à la bibliothèque du point de service de L'Île-du-Havre-Aubert. Un espace de création libre sera offert pour tous. Vous aurez accès à une variété de matériaux et d'outils. Une animatrice sera sur place afin de vous aider si besoin. Une belle occasion de sortir de chez soi, d'échanger des idées, de socialiser et surtout de prendre une pause des écrans.

- **Activité sans inscription, offerte lors des jours de pluie. Du 30 juin au 29 août 2026, pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque :**  
**mardi 13 h à 19 h, jeudi et vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, samedi de 10 h à 13 h.**

## 5 à 7 BBQ festif pour ados!

*en collaboration avec la Maison des jeunes L'Hav-nir.*

Envie de commencer la soirée en grand? On vous invite à un 5 à 7 haut en couleur : BBQ, musique, jeux et peinture sur t-shirt et sac, pour laisser aller votre côté artistique et repartir avec un souvenir unique et coloré! Venez manger, créer, vous amuser et passer un moment « relaxe avec votre gang ». On vous attend pour une soirée qui promet d'être vraiment cool!

- **Centre multifonctionnel de L'Île-du-Havre-Aubert**  
**Samedi 25 juillet | 17 h à 19 h**  
**Inscriptions requises.**

## Expo-tricot

Joignez-vous aux tricoteuses de Grande-Entrée pour une séance de tricot en plein air. Apportez votre tricot et vos créations, pour le plaisir de se réunir et de partager la même passion!

- **Bibliothèque du point de service de Grande-Entrée**  
**(école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur)**  
**Samedi 25 juillet | 13 h 30 à 15 h 30**

## Grand pique-nique populaire

Vous êtes invités à un grand pique-nique populaire! Chacun apporte quelque chose à manger et à boire. Des jeux, de la musique et des surprises

vous attendent pour une journée pleine de bonne humeur. Joignez-vous à nous pour partager, rencontrer de nouvelles personnes et passer un beau moment. N'oubliez pas votre nappe!

- **À l'arrière du Centre multifonctionnel de L'Île-du-Havre-Aubert**  
**Samedi 22 août | 11 h 30 à 14 h 30**

## Danse créative en famille

*en collaboration avec la Coopérative École Cindy Mae Danse*

Venez célébrer l'été en famille et danser sous le soleil avec Shadel Labrie-Lapierre : une grande fête du mouvement à laquelle tout le monde est invité, petits et grands!

*\* Pour tous les âges (les enfants doivent être accompagnés d'un adulte)*

- **Place des gens de mer**  
**Jeudi 16 juillet 10 h à 11 h**  
**Jeudi 30 juillet 10 h à 11 h**  
**Jeudi 13 août 10 h à 11 h**

## Zumba en plein air

*en collaboration avec la Coopérative École Cindy Mae Danse*

Une heure de danse et de mouvement en plein air sur des musiques rythmées, animée par Shadel Labrie-Lapierre. Offert à tous ceux et celles qui souhaitent bouger dans le plaisir, peu importe l'âge!

- **Place des gens de mer**  
**Tous les mardis de 10 h à 11 h, du 14 juillet au 18 août inclusivement**

## Atelier de jonglerie

*en collaboration avec l'École de cirque des Îles*

Profitez de cette activité familiale et rassembleuse pour plonger dans l'art du mouvement et de la précision! Cet atelier dédié à la jonglerie vous invite à vous amuser avec balles, massues, diabolo, hula hop et plus encore. S'adresse à tous les âges et à tous les niveaux : débutants, curieux et jongleurs confirmés repartiront avec de nouvelles techniques et un meilleur sens du rythme!

*\* Pour tous les âges (les enfants doivent être accompagnés d'un adulte)*

- **Place des gens de mer**  
**Dimanche 12 juillet de 10 h à 11 h 30**

## Atelier de cirque

*en collaboration avec l'École de cirque des Îles*

Envolez-vous au trapèze, défiez la gravité en acrobatie, trouvez votre équilibre sur le monocycle, jonglez avec style et découvrez la complicité unique de l'acroyoga! Cet atelier pour toute la famille vous plongera au cœur des arts du cirque et vous permettra d'expérimenter une grande variété de disciplines, accompagnés par les artistes passionnés de l'École de cirque des Îles.

*\* Pour tous les âges (les enfants doivent être accompagnés d'un adulte)*

- **Place des gens de mer**  
**Samedi 22 août de 10 h à 11 h 30**

La Municipalité des Îles est partenaire de la programmation estivale de la Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine.  
Pour en savoir sur ses activités, restez à l'affût sur sa page Facebook.  
[www.facebook.com/societedeconservationdesilesdelamadeleine](https://www.facebook.com/societedeconservationdesilesdelamadeleine)



## Programmation activités culturelles du site patrimonial de La Grave 2026



### DU 21 AU 27 JUIN

#### CAP SUR LES RÉCITS DE PIRATES!

- **Lundi 22 juin à 10 h 30**  
Sur le site voisin de l'ancien magasin Hector Hébert ou à la Grande Shed en cas de pluie

À l'abordage, moussaillons! À travers la lecture d'albums jeunesse, petits et grands découvriront des personnages colorés et des histoires de voyage fascinantes avec Andréanne Marchand-Girard.

#### BALADE ARCHITECTURALE

- **Mardi 23 juin**  
Départ à 10 h 30 du stationnement du Musée de la Mer

Accompagnés par l'architecte et conseillère en patrimoine Marie-Hélène Verdier, vous découvrirez les particularités architecturales du site patrimonial de La Grave.

#### ROACH / PAUZE

- **Jeudi 25 juin à 11 h**  
Sur le site voisin de l'ancien magasin Hector Hébert ou à la Grande Shed en cas de pluie

Le trio composé de Fred Pauze ainsi que de Andy et Gordon Roach vous propose un moment tout en douceur avec leur interprétation épurée tirée de la musique folk acoustique.

### DU 28 JUIN AU 4 JUILLET

#### QUAND LES CAILLOUX PRENNENT VIE!

- **Lundi 29 juin à 10 h 30**  
Sur le site voisin de l'ancien magasin Hector Hébert ou à la Grande Shed en cas de pluie

Atelier de peinture sur roche pour toute la famille, animé par Shadel Labrie-Lapierre. Laissez-vous inspirer par des formes uniques et créez de véritables petites œuvres d'art.

#### QUIZ DE LA GRAVE : VENEZ TESTER VOS CONNAISSANCES!

- **Mardi 30 juin à 10 h 30**  
À la Grande Shed

Entre le vent, la mer et les bâtiments authentiques, La Grave garde bien des histoires et des souvenirs. En connaissez-vous? En découvrirez-vous à travers ce quiz ludique?



#### CHANTS AVEC LES ENFANTS DE CŒUR, ENSEMBLE VOCAL

- **Jeudi 2 juillet à 11 h**  
À la Grande Shed

Accompagnés de l'excellente pianiste Suzanne Fournier et dirigés par la talentueuse Marie-Ève Laure, 26 choristes amateurs se réunissent pour unir leur voix.

### DU 5 AU 11 JUILLET

#### LA MINUSCULE

- **Lundi 6 juillet à 10 h 30**  
À la Grande Shed

Autour d'un poème et d'un tout petit-petit-personnage, vous êtes invités à venir bricoler des paysages en maquettes miniatures avec l'artiste Dominique Leroux.

#### CONFECTION DE BONBONS AUX PATATES

avec le Cercle de Fermières Bassin

- **Mardi 7 juillet à 10 h 30**  
À la Grande Shed

Cet atelier vous initie à la préparation des fameux « bonbons aux patates », tout en échangeant astuces et savoir-faire.



#### LES GARDIENS DU LITTORAL (ART NATURE)

- **Mercredi 8 juillet à 10 h 30**  
Rendez-vous sur le site voisin de l'ancien magasin Hector Hébert

Un atelier de création dans lequel des matériaux cueillis dans la nature des Îles servent de matière première. Animé par l'organisme Attention Fragiles.

#### CHANSONS avec Mariane Arseneau, Jordan Chiasson et Laurence Leblanc

- **Jeudi 9 juillet à 11 h**  
Sur le site voisin de l'ancien magasin Hector Hébert ou à la Grande Shed en cas de pluie

Au programme, de la musique qui évoque la douceur de l'été, la légèreté des beaux jours et le plaisir d'être ensemble.

### DU 12 AU 18 JUILLET

#### INITIATION AU BALLET

- **Lundi 13 juillet à 10 h 30**  
Sur le site voisin de l'ancien magasin Hector Hébert ou à la Grande Shed en cas de pluie

Ce cours d'introduction propose une découverte des bases du ballet classique dans une ambiance accessible et bienveillante. Animé par la Coopérative Cindy Mae Danse.

#### QUAND L'HISTOIRE SE MET À CHANTER

- **Mardi 14 juillet à 10 h 30**  
Sur le site voisin de l'ancien magasin Hector Hébert ou à la Grande Shed en cas de pluie

Cet atelier permet de découvrir une chanson du répertoire patrimonial des Îles-de-la-Madeleine et de se l'approprier en groupe. Animé par Andréanne Marchand-Girard et Marie-Ève Laure.

#### CONTE ET MUSIQUE TRADITIONNELLE

- **Jeudi 16 juillet à 11 h**  
Sur le site voisin de l'ancien magasin Hector Hébert ou à la Grande Shed en cas de pluie

Gilles Lapierre vous offre un retour dans le temps à travers des contes traditionnels, des chansons à cappella et des pièces instrumentales.

### DU 19 AU 25 JUILLET

#### ATELIER DE LINOGRAPHIE SUR TISSUS

- **Lundi 20 juillet à 10 h 30**  
À la Grande Shed

Un atelier d'impression textile avec Nada éco atelier, inspiré des paysages du site patrimonial de La Grave. \*Apportez un tissu ou un vêtement pour le transformer!

#### INITIATION AUX PERCUSSIONS TRADITIONNELLES

- **Mardi 21 juillet à 10 h 30**  
Sur le site voisin de l'ancien magasin Hector Hébert ou à la Grande Shed en cas de pluie

À travers la podorythmie (rythmes de pieds), les cuillères, les os et les percussions corporelles, Gilles Lapierre vous guidera dans une exploration rythmique accessible à tous.

#### FRED PAUZE ET FRANÇOIS A. OUMET

- **Jeudi 23 juillet à 11 h**  
Sur le site voisin de l'ancien magasin Hector Hébert ou à la Grande Shed en cas de pluie

Ils vous invitent à rejoindre leur duo contrebasse et guitare dans un tour d'horizon de leurs pièces favorites allant du jazz à la bossa.

## DU 26 JUILLET AU 1<sup>ER</sup> AOÛT

### QUAND LES CAILLOUX PRENNENT VIE!

- **Lundi 27 juillet à 10 h 30**  
Sur le site voisin de l'ancien magasin Hector Hébert ou à la Grande Shed en cas de pluie

Atelier de peinture sur roche pour toute la famille, animé par Shadel Labrie-Lapierre. Laissez-vous inspirer par des formes uniques et créez de véritables petites œuvres d'art.

### QUIZ DE LA GRAVE : VENEZ TESTER VOS CONNAISSANCES !

- **Mardi 28 juillet à 10 h 30**  
À la Grande Shed

Entre le vent, la mer et les bâtiments authentiques, La Grave garde bien des histoires et des souvenirs. En connaissez-vous? En découvrirez-vous à travers ce quiz ludique?

### ATELIER DE GIGUE

- **Mardi 28 juillet à 13 h**  
Terrain derrière Au Vieux Treuil

En complément du spectacle **Toca el eco** présenté Au Vieux Treuil, plongez dans l'univers du trad québécois avec un atelier de gigue animé par Olivier Arseneault.

### SPECTACLE TOCA EL ECO

- **Mercredi 29 juillet à 17 h**  
Terrain derrière Au Vieux Treuil

Performance in situ qui explore les résonances entre le flamenco et le trad québécois en réunissant Sarah Bronsard, Olivier Arseneault, Alexandra Templier, Henry Garf et Dâvi Simard.

### LE PIANO QUI CHANTE SUR LA GRAVE

- **Jeudi 30 juillet à 11 h**  
À la Grande Shed

Sylvie Decoste et Carole Painchaud vous invitent à venir chanter avec elles autour du piano.

## DU 2 AU 8 AOÛT

### SAFARI-PHOTO COLORÉ

- **Lundi 3 août à 10 h 30**  
Sur le site voisin de l'ancien magasin Hector Hébert

Dans cette activité de photographie numérique, La Grave se transforme en un Cherche et trouve grandeur nature avec Odile Dion Achim, Mathys Gauthier et Roméo Raymond.

### QUAND L'HISTOIRE SE MET À CHANTER

- **Mardi 4 août à 10 h 30**  
Sous le chapiteau du site voisin de l'ancien magasin Hector Hébert

Cet atelier permet de découvrir une chanson du répertoire patrimonial des Îles-de-la-Madeleine et de se l'approprier en groupe. Animé par Andréanne Marchand-Girard et Marie-Ève Laure.

### MUSIQUE AU LEVER DU SOLEIL

- **Jeudi 6 août à 6 h**  
Terrain derrière le Musée de la Mer

Geneviève Jodoin et Nadine Turbide rendent hommage à Gilles Vigneault, à son œuvre immense, intemporelle, qui continue de nous habiter et de nous rassembler.

### MUSIQUE, CHANSONS ET DANSE CÂLLÉE

- **Jeudi 6 août à 11 h**  
À la Grande Shed

Mireille Lapierre, François Miousse et Bruno Savary s'unissent pour honorer les traditions des Îles-de-la-Madeleine, agrémentées de chansons issues du répertoire traditionnel acadien.



## DU 9 AU 15 AOÛT

### ATELIER DE LINOGRAPHURE SUR TISSUS

- **Lundi 10 août à 10 h 30**  
Sous le chapiteau du site voisin de l'ancien magasin Hector Hébert

Un atelier d'impression textile avec Nada éco atelier, inspiré des couleurs du drapeau acadien. \*Apportez un tissu ou un vêtement pour le transformer!

### QUIZ DE LA GRAVE : VENEZ TESTER VOS CONNAISSANCES!

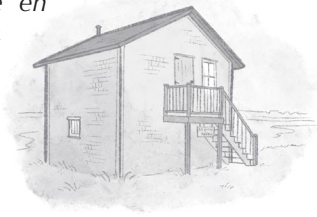
- **Mardi 11 août à 10 h 30**  
À la Grande Shed

Entre le vent, la mer et les bâtiments authentiques, La Grave garde bien des histoires et des souvenirs. En connaissez-vous? En découvrirez-vous à travers ce quiz ludique?

### SPECTACLE JAUNE ACADIE

- **Jeudi 13 août à 11 h**  
Sous le chapiteau du site voisin de l'ancien magasin Hector Hébert

Œuvre chorégraphique en plein air, présentée par la Coopérative École Cindy Mae Danse et interprétée par des élèves adultes.



## DU 16 AU 22 AOÛT

### ATELIER DE PEINTURE QUI FLOTTE

- **Lundi 17 août à 10 h 30**  
Sur le site voisin de l'ancien magasin Hector Hébert ou à la Grande Shed en cas de pluie

L'artiste Geneviève Reesör vous invite à peindre sur une eau épaissie à partir d'un mélange d'algues locales.

### BALADE ARCHITECTURALE

- **Mardi 18 août**  
Départ à 10 h 30 du stationnement du Musée de la Mer

Accompagnés par l'architecte et conseillère en patrimoine Marie-Hélène Verdier, vous découvrirez les particularités architecturales du site patrimonial de La Grave.

### MARIE-ÈVE CHANTE ET RACONTE LES ÎLES

- **Jeudi 20 août à 11 h**  
À la Grande Shed

À travers ses chansons originales et des contes de son enfance, Marie-Ève Laure dévoile une partie de son récit de vie.

### PROJECTIONS, CONTE ET MUSIQUE

- **Vendredi 4 septembre à 20 h 30**  
Terrain derrière Au Vieux Treuil

Depuis ce temps-là est un spectacle immersif de projection architecturale inspiré des contes et légendes du Québec, crée par Samuel Charrois.

## ANIMATIONS PETITE SALINE

### CHANTONS POUR PASSER LE TEMPS

**Les mercredis**  
**24 juin, 1<sup>er</sup>, 8, 15, 22, 29 juillet et 19 août**  
**13 h à 14 h 30**  
À la Petite Saline

Danielle Martineau et Carole Painchaud vous invitent à la découverte des histoires et de la beauté des chansons traditionnelles acadiennes et madeliniennes, incluant des moments de participation du public.

### Adresses

- **Petite Saline** : 966, chemin de La Grave
- **Terrain de l'ancien magasin Hector Hébert** : 944, chemin de La Grave
- **La Grande Shed** : 982, chemin de La Grave



Les postes suivants sont actuellement à pourvoir :

- Directeur/directrice des infrastructures et du bureau de projets (régulier à temps complet)
- Conseiller/conseillère en ressources humaines (régulier à temps complet)
- Responsable de la bibliothèque (régulier à temps complet)
- Préposé/préposée à l'entretien ménager (temporaire à temps complet)
- Acheteur/acheteuse (régulier à temps complet)
- Opérateur/opératrice de voirie (régulier à temps complet)
- Surveillant-sauveteur/surveillante-sauveteuse de piscine (liste de rappel)

Pour tout savoir sur les postes et pour déposer votre candidature,  
visiter la section Emploi sur notre site Web [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca)





OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION  
DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

## LOGEMENTS À LOUER À L'OMH

Villa Bayview HLM de Grosse-Île situé au 522, chemin Principal, Grosse-Île  
Logements 3 ½ pièces, personne de 65 ans et plus

Le demandeur doit satisfaire aux critères d'admissibilité de l'Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine. Pour information, vous pouvez visiter le site Internet de l'OMH au [www.omhilesdelamadeleine.com](http://www.omhilesdelamadeleine.com), ou contacter l'OMH au 418 937-2130 ou par courriel à [omhiles@muniles.ca](mailto:omhiles@muniles.ca).



## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)

**AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée QUE : —**

À la séance ordinaire du 14 juillet 2026, conformément aux dispositions du Règlement n° 2010-13 sur les dérogations mineures, le conseil entend statuer sur les demandes suivantes :

#### 1. Description des demandes de dérogation mineure :

1.1 Le propriétaire de la résidence sise au 25, chemin Prudent-Harvie, dans le village de Fatima et futur propriétaire du lot adjacent 6 717 018, souhaite implanter un bâtiment accessoire d'une superficie au sol de 40,6 mètres carrés sur son immeuble. Selon les informations fournies, le bâtiment serait situé en partie dans la cour latérale, mais empiéterait également dans la cour avant, ce qui contrevient aux dispositions du règlement de zonage en vigueur.

En vertu du règlement sur les dérogations mineures, le propriétaire demande de reconnaître comme étant conforme l'implantation d'un bâtiment accessoire résidentiel d'une superficie au sol de 40,6 mètres carrés situé en partie dans la cour latérale, mais également dans la cour avant, alors que le règlement de zonage en vigueur exige qu'un bâtiment d'une telle superficie soit implanté entièrement dans la cour arrière.

1.2 Les futurs propriétaires de la résidence sise au 694, chemin du Bassin, dans le village de L'Île du Havre Aubert, souhaitent construire un agrandissement d'une superficie au sol de 48,3 mètres carrés du côté nord-est du bâtiment principal existant. Or, cet agrandissement ne respecte pas la superficie autorisée puisque l'implantation actuelle du bâtiment principal est dérogatoire, mais protégée par droit acquis et que tout agrandissement est limité à 50% de la superficie existante lors de l'entrée en vigueur du règlement de zonage. Cet agrandissement serait **également** situé à moins de 7,5 mètres de la ligne avant, ce qui contrevient aux dispositions du règlement de zonage en vigueur.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les futurs propriétaires demandent de reconnaître comme étant conforme un agrandissement d'une superficie au sol de 48,3 mètres carrés et situé à une distance de 5,5 mètres de la ligne avant, alors que le règlement de zonage en vigueur exige une superficie maximale de 29,3 mètres carrés et une distance minimale de 7,5 mètres de la ligne avant.

1.3 Le propriétaire du lot 4 272 850 (chemin de la Montagne), dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert, souhaite y construire une habitation unifamiliale. Selon le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, la galerie rattachée à l'habitation serait située à moins de 4,5 mètres de la ligne avant secondaire ce qui contrevient aux dispositions du règlement de zonage en vigueur.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, le propriétaire demande de reconnaître comme étant conforme la construction d'une galerie rattachée à la résidence projetée qui serait située à une distance de 2,98 mètres de la ligne avant secondaire, alors que le règlement de zonage actuellement en vigueur exige une distance minimale de 4,5 mètres.

1.4 La personne morale propriétaire de l'immeuble situé au 171, chemin Martinet, dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert, souhaite construire un agrandissement d'une superficie au sol de 7,4 mètres carrés du côté sud de l'un des hébergements touristiques existants. Selon les informations fournies, cet agrandissement serait situé à moins de 7,5 mètres de la ligne latérale, ce qui contrevient aux dispositions du règlement de zonage en vigueur.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, la personne morale demande de reconnaître comme étant conforme l'agrandissement projeté qui serait situé à une distance de 5,2 mètres de la ligne latérale, alors que le règlement de zonage actuellement en vigueur exige une distance minimale de 7,5 mètres.

Conformément aux dispositions du règlement portant sur les dérogations mineures, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire qui se tiendra à la mairie située au 460, chemin Principal, à Cap-aux-Meules, le 14 juillet 2026, à compter de 19 heures, ou en transmettant ses commentaires, par écrit, à l'attention du Chef de section - Urbanisme, Ludovic Larochelle, et ce, dans les 15 jours de la date de la présente publication où jusqu'à ce que le conseil statue sur ces demandes, à l'une ou l'autre des adresses suivantes, soit par courriel à [llarochelle@muniles.ca](mailto:llarochelle@muniles.ca) ou par envoi postal à l'adresse qui suit :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
460, chemin Principal, Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec M. Ludovic Larochelle, au 418 9863100, poste 116, ou par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 19 juin 2026  
Alexandra Vigneau, greffière

# Le système de distribution d'eau potable

## Un réseau de 200 km de conduites sous nos pieds

Aux Îles, l'eau potable est distribuée par cinq réseaux d'aqueduc. Ces réseaux desservent 90 % de la population et sont alimentés par les nappes phréatiques. Quand on ouvre le robinet, comment l'eau arrive-t-elle jusqu'à nous?

1



Des **puits** sont **forés** dans le sol pour atteindre la nappe phréatique et **capter l'eau douce**.

2

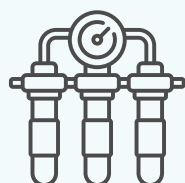


Une **pompe de captage** fait **remonter l'eau** à la surface pour qu'elle soit acheminée vers les réservoirs.

### Qu'est-ce que la nappe phréatique?

L'eau de pluie et l'eau de la fonte des neiges **descendent dans le sol**. Cette eau douce s'**accumule juste au-dessus de l'eau salée**, parce que l'eau salée est **plus dense**. L'eau douce repose sur celle-ci. C'est ce qu'on appelle la nappe phréatique.

3



Dans les réservoirs, des **instruments mesurent** les **quantités d'eau produites** et **distribuées** pour mieux gérer l'eau potable. Les réservoirs ont un **cycle de remplissage** de **24 h** : ils se remplissent la nuit et distribuent l'eau pendant la journée. Il y a 5 réservoirs sur notre territoire.

4



L'eau potable est **acheminée** des réservoirs **jusqu'aux réseaux d'aqueduc** par **gravité**. C'est pourquoi les **réservoirs sont situés sur les buttes** de notre territoire!

5



Comme l'**eau souterraine** est de **très bonne qualité**, elle peut généralement être **distribuée** via le réseau d'aqueduc **sans traitement**.

### Comment est entretenu le réseau de distribution?

L'équipe municipale réalise de **nombreux travaux d'entretien** sur le réseau de distribution, comme le **lavage des réservoirs** et le **rinçage des conduites**, et le **drainage des bornes-fontaines**. Lors de ces travaux, du chlore est ajouté à l'eau potable de façon préventive.



Faites partie de la solution.  
**petitsgestes.ca**